



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 10 :

CONVENTION DE PARTENARIAT PÔLE
EMPLOI
AXE 6 DU SCHEMA DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
ORIENTER LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI

Séance ordinaire du 19 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à MME DUPIN), Géraldine AUDEBERT (à MME MONIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Bernadette HIRSCHWEIL (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Grégoire REYDIT (à MME FOSSE), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

Absent :

Secrétaire : Philippe FARGEON

DOSSIER N° 10 : **CONVENTION DE PARTENARIAT PÔLE EMPLOI
AXE 6 DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
ORIENTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Depuis plus d'une dizaine d'années, se dessine un marché de l'emploi assez éloigné des anciens schémas pour les salariés et les demandeurs d'emploi. Moins stable, il est caractérisé par une entrée tardive dans l'emploi, un départ parfois anticipé et, dans l'intervalle, des périodes intermittentes de chômage.

En matière d'insertion et d'emploi, la ville accueille sur son territoire une antenne Pôle emploi, une Mission Locale (accompagnement des 16-25 ans) et une Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (travail sur les problématiques périphériques à l'emploi des bénéficiaires du RSA). Ces structures prennent en charge les 1672* demandeurs d'emploi que compte aujourd'hui la commune du Bouscat et près de 600 bénéficiaires du RSA non-inscrits sur les listes de Pôle emploi. Toutefois, si l'enjeu de l'emploi demeure le même pour chacune de ces structures, elles sont nécessairement mues par des logiques différentes.

Le soutien à l'économie et l'emploi est une des grandes priorités structurantes de la Ville du Bouscat. Elle entend donc améliorer l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté par l'articulation des politiques engagées à différentes échelles. Il s'agira ensuite de structurer les initiatives des acteurs, voire de construire des réponses idoines aux problématiques d'emploi et d'insertion professionnelle. La mise en place de conventions de partenariat permet de clarifier et délimiter les rôles et fonctions, d'opérer un alignement sur l'offre de service déjà existante, notamment avec le Pôle emploi.

La convention de partenariat avec l'agence Pôle emploi du Bouscat vise à :

- améliorer le suivi des demandeurs d'emploi par l'articulation des actions de Pôle emploi et le Service Économie Entreprises Emploi, dans le respect des règles déontologiques ;
- faciliter l'accès à l'offre de droit commun de Pôle emploi aux demandeurs d'emplois et aux entreprises ;
- apporter une attention particulière à la situation de l'emploi sur le quartier prioritaire du Champ de Courses ;
- mettre en place en complément des animations en direction des personnes en recherche d'emploi (ex : techniques de recherche d'emploi...);
- collaborer à la mise en œuvre d'actions d'information à destination des demandeurs d'emploi et/ou des entreprises, sous forme de forums emploi, de tables rondes de découverte des métiers, des seteurs d'activité, etc.

conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016, elle ne porte pas d'engagement financier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec Pôle Emploi ci-annexée,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

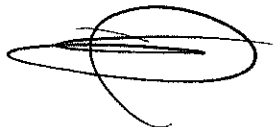
Article 1 : Approuve cette démarche,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée ou tout document utile à la réalisation de ce dossier,

Article 3 : Autorise Monsieur le maire à solliciter, le cas échéant, auprès des différents partenaires publics les aides financières correspondantes.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

